

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Covid-19 : point de situation en Normandie

### ÉPIDÉMIO

#### Une tendance toujours à la hausse des taux d'incidence

Les taux d'incidence continuent de croître, avec des hausses toujours significatives dans l'Eure, la Seine-Maritime, l'Orne et la Manche, qui est le département qui enregistre la plus forte hausse ces 7 derniers jours :

Normandie : + 17 % (taux d'incidence SPF : 341,1)

Calvados : +2% (taux d'incidence SPF : 228,8)

Eure : + 23% (taux d'incidence SPF : 462,5)

Manche : + 31% (taux d'incidence SPF : 201,6)

Orne : + 15% (taux d'incidence SPF : 334,8)

Seine-Maritime : +17% (taux d'incidence SPF : 401,3)

Dans ce contexte, le jeudi 25 mars, Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé a annoncé la mise sous surveillance renforcée du département de l'Orne du fait d'un taux d'incidence élevé, d'une part de variant particulièrement importante et d'une pression hospitalière forte. Dans le département, la préfète, en lien avec le directeur de l'ARS, a engagé des mesures de freinage supplémentaires, en concertation avec les élus.

A noter que les données de SPF sont à retrouver en ligne sur le site de l'ARS Normandie via ce lien : <https://www.normandie.ars.sante.fr/coronavirus-point-de-situation-en-normandie-et-recommandations> (cliquez sur la bulle Normandie dans la carte et naviguez via les onglets et le menu déroulant gris foncé pour sélectionner l'indicateur que vous cherchez).

#### L'activité hospitalière liée à la Covid-19 est en augmentation

Le nombre de personnes hospitalisées progresse, avec au 29 mars, 1 418 personnes hospitalisées pour COVID-19 (contre 1 307 le 23/03 = +111), avec un nombre de personnes en réanimation qui augmente également à un niveau élevé : 186 personnes en réanimation au 29 mars (contre 169 le 23/03 : +17). La hausse du nombre de personnes hospitalisées concerne tous les départements et est tout particulièrement marquée dans l'Eure (+41 personnes) et la Seine-Maritime (+57 personnes).

#### Le variant britannique

En Normandie, 40,1 % des tests de première intention positifs (test RT-PCR et antigéniques) ont été associés à un test de criblage (contre 42,7 % lors du dernier point de situation). Parmi eux, 77,7 % correspondaient à une suspicion de variant britannique (contre 79,7 % au national) et 2,2 % à une suspicion de variant Sud-africain ou brésilien (4,8% au national) (source Santé publique France).

À ce stade, il apparaît que ces variants sont plus contagieux. Nous devons rester extrêmement vigilants, la stricte application quotidienne des gestes barrières reste primordiale pour lutter contre l'épidémie. Il est également essentiel de respecter les mesures d'isolement et de se faire tester au moindre symptôme.

#### Tester, Alerter, Protéger : les opérations de dépistage se poursuivent

Le taux de positivité atteint 7,88 % (source Santé publique France - contre 8,3 % lors du dernier point de situation) et témoigne de la circulation virale sur le territoire. Au moindre doute, avec ou sans symptôme, toute personne qui souhaite se faire tester est invitée à se présenter munie de sa carte d'identité et de sa carte vitale, sur les sites de dépistage proposés en Normandie. Afin de faciliter l'accès aux tests, des opérations de dépistage sont déployées dans tous les départements normands, en complément de l'offre existante.

Toutes les opérations en cours ou à venir sont accessibles sur le site de l'ARS Normandie : <https://www.normandie.ars.sante.fr/covid-19-sites-de-depistage-ephemeres-en-normandie>

### La Vaccination

La campagne de vaccination se poursuit en Normandie avec au 29 mars **585 510 effectuées** (437 191 primo injections et 148 319 secondes injections).







Au 29 mars, en Normandie, 99% des résidents d'EHPAD / USLD ont reçu la 1ère injection et 80% la 2nde. Grâce à la protection qu'elle offre aux résidents, la campagne de vaccination permet partout en France

d'alléger les contraintes de la vie quotidienne dans les EHPAD.

Par ailleurs, 61 % des normands âgés de 75 ans et plus ont reçu une première dose de vaccin. Chez les 70-74 ans, éligibles sans condition à la vaccination depuis le samedi 27 mars, le taux de vaccination atteint 30% en Normandie.

À ce jour, les publics prioritaires éligibles à la vaccination sont les personnes âgées de 70 ans et plus, les personnes âgées de plus de 50 à 69 ans présentant des risques de forme grave de Covid-19, les personnes présentant une pathologie à très haut risque de forme grave quel que soit leur âge, et les professionnels de la santé et du médico-social, les aides à domicile et les pompiers.

\* Liste sur [solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19](http://solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19)

 <b>La vaccination POUR LE GRAND PUBLIC</b> <small>(à partir de 18 ans conformément aux autorisations de mise sur le marché de ces vaccins)</small>			
Mon âge	Ma situation	AstraZeneca	Pfizer-BioNTech ou Moderna
<b>0 à 17 ans</b>		<i>Je ne suis pas concerné</i>	
<b>18 à 49 ans inclus</b>	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →		 En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
<b>50 à 54 ans inclus</b>	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →		 En centre de vaccination
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →		 En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
<b>55 à 69 ans inclus</b>	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →	 Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →	 Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie	 En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
<b>Plus de 70 ans</b>	Je suis en établissement pour personnes âgées →	 Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou au sein de mon établissement ou en pharmacie	 Au sein de mon établissement
	Je vis à domicile (ou dans une autre structure) →	 Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie	 En centre de vaccination

**N.B. :** Les personnes majeures en situation de handicap, hébergées en maison d'accueil spécialisée ou foyer d'accueil médicalisé, se font vacciner au sein de leur établissement.

version : mercredi 24 mars 2021

Le grand public éligible peut désormais se faire vacciner en fonction des situations :

- Chez les professionnels de santé de ville (médecin traitant, pharmacien)
- Avec le médecin du travail
- En établissement de santé
- En centre de vaccination

Dans le contexte d'augmentation de l'approvisionnement en doses à compter du mois d'avril, au regard des capacités vaccinales existantes, l'ARS Normandie et les préfectures réfléchissent avec les professionnels, les établissements de santé et les collectivités territoriales à de nouvelles organisations. Pour accueillir un public

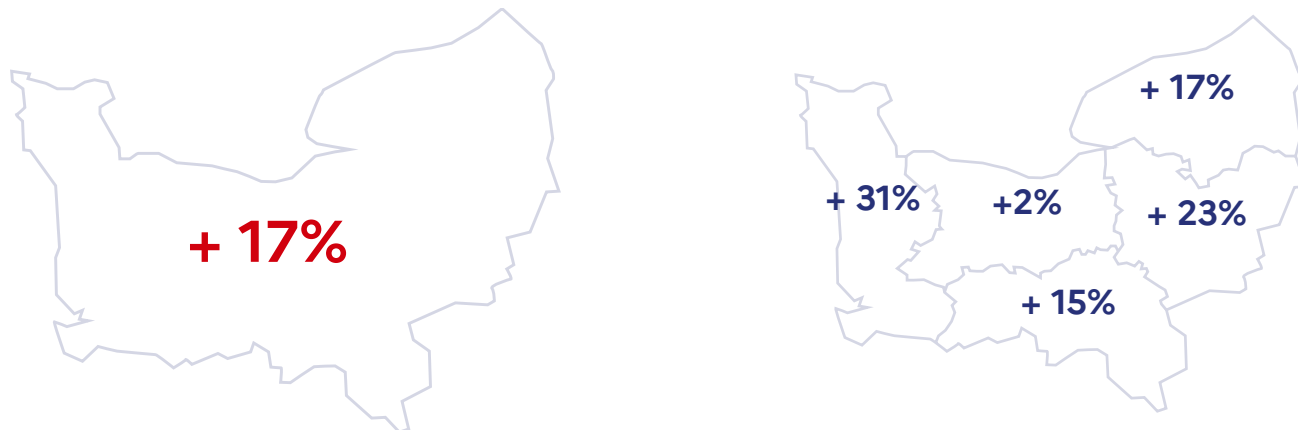
plus important dans de bonnes conditions, la montée en puissance des centres existants est en cours, des déménagements ont réalisés et sont programmés, des regroupements de capacités de vaccination et d'approvisionnements en doses sont envisagés, notamment pour soulager les hôpitaux, avec la possible mise en œuvre de centres de vaccination de grande capacité, comme annoncé au Havre pour le 6 avril.

## CIRCULATION DU VIRUS

### • Taux d'incidence - données Santé publique France

Retrouvez les données publiées par Santé publique France [en cliquant ici](#).

### • Taux d'incidence - dynamique de l'épidémie (variation hebdomadaire)



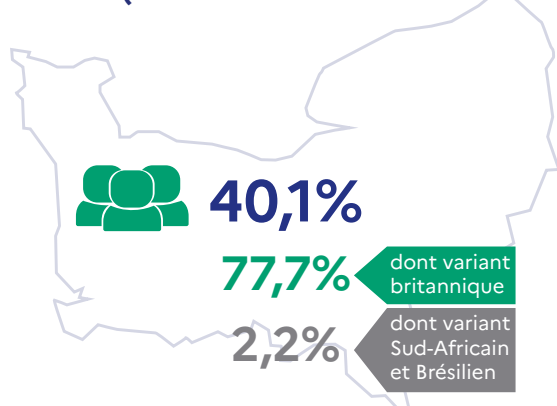
• Compte tenu des niveaux d'incidence constatés désormais, la dynamique de l'épidémie est désormais suivie à partir des tendances d'évolution.

### • Nombre de reproduction effectif (R0) - donnée au 25 mars



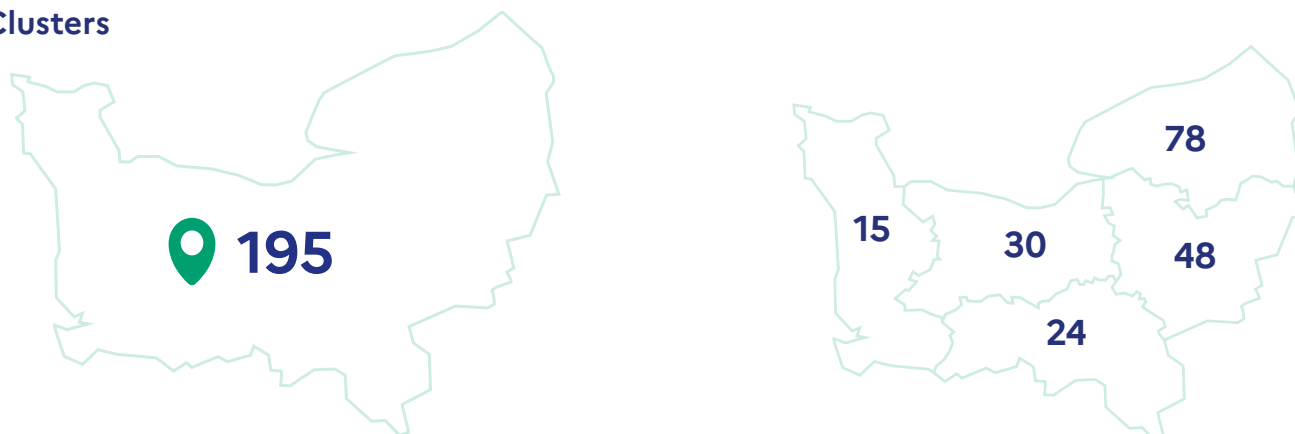
• Le nombre de reproduction effectif (R0) correspond au nombre moyen de personnes qu'une personne malade va contaminer (lorsque le R0 est supérieur à 1, il s'agit du **seuil de vigilance** ; au-delà de 1,5, c'est le **seuil d'alerte** qui est atteint).

### • Variants (source SPF - du 21 au 27 mars)



	Total variants	dont variant britannique	dont variants Sud-Africain et Brésiliens
Normandie	40,1%	77,7%	2,2%
Calvados	35,3%	66%	6%
Eure	40,8%	73,7%	1,3%
Manche	31,4%	70%	6%
Orne	34,8%	74%	1%
Seine-Maritime	44,2%	84,6%	1,4%

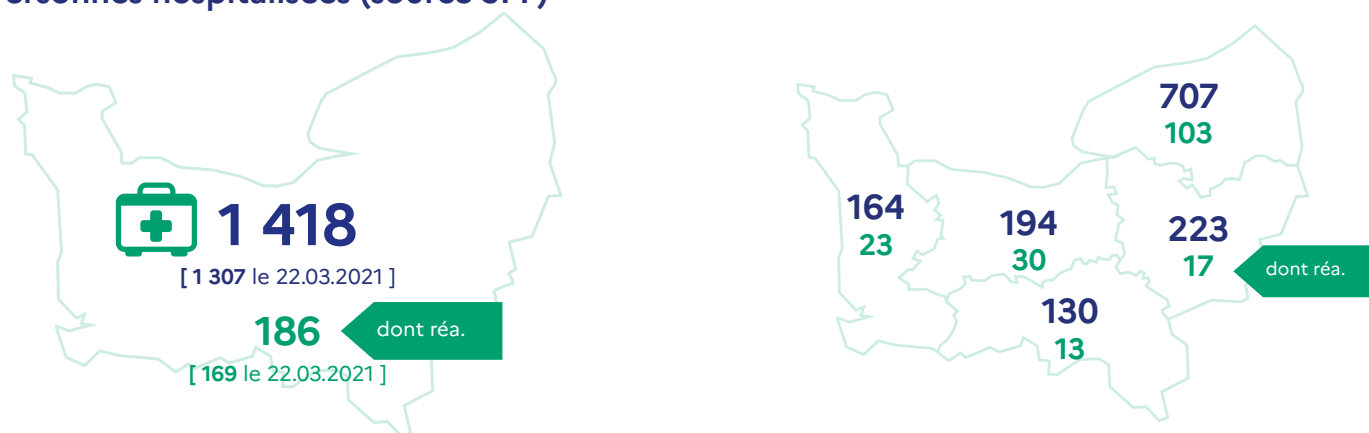
### • Clusters



	Total	EHPAD	Etab. Handicap	Etab. de santé	Etab. Scolaire et universitaire	Milieu professionnel	Sphère privée	Etab. pénitentiaire
Normandie	195	21	21	28	48	72	3	2
Calvados	30	4	3	1	12	10	-	-
Eure	48	3	6	8	17	13	-	1
Manche	15	2	2	2	3	6	-	-
Orne	24	4	-	2	6	10	1	1
Seine-Maritime	78	8	10	15	10	33	2	-

## ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE

### • Personnes hospitalisées (source SPF)



### • Taux d'occupation

**77,5%**  
Seuil d'alerte

Tensions hospitalières sur les lits de réanimation (patients Covid) / Capacité initiale

**58,3%**  
Seuil de vigilance

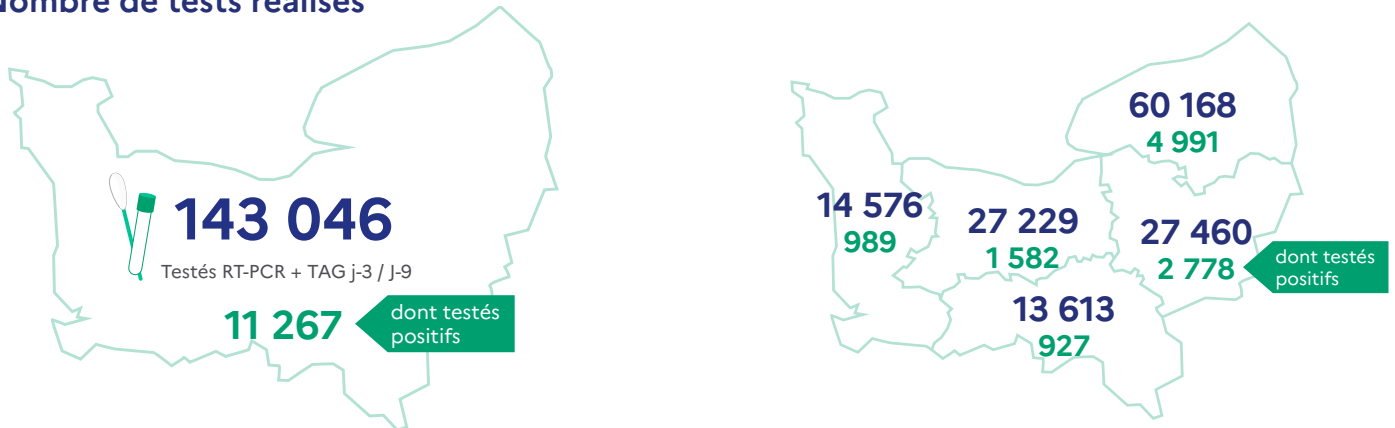
Tensions hospitalières sur les lits de réanimation (patients Covid) / Capacité opérationnelle

• Les tensions hospitalières sur les lits de réanimation correspondent au taux moyen d'occupation des lits de réanimation par des patients atteints de COVID-19 par rapport à la capacité initiale en réanimation, par région (entre 40 et 60 %, il s'agit du **seuil de vigilance** ; au-delà de 60 %, c'est le **seuil d'alerte** qui est atteint).

	Hospit.	dont réa.	Retours à domicile depuis le début de l'épidémie	Décès à l'hôpital depuis le début de l'épidémie
Normandie	1 418	186	10 046	2 589
Calvados	194	30	1 846	455
Eure	223	17	1 344	374
Manche	164	23	1 077	281
Orne	130	13	1 245	298
Seine-Maritime	707	103	4 534	1 181

## DÉPISTAGES (SOURCE SPF)

### • Nombre de tests réalisés



### • Taux de positivité



• Le taux de positivité des tests RT-PCR correspond au taux de positivité des prélèvements virologiques réalisés dans chaque département sur 7 jours glissants (entre 5 et 10 %, il s'agit du **seuil de vigilance** ; au-delà de 10 %, c'est le **seuil d'alerte** qui est atteint)

## VACCINATION

